

ANNEE 2022

2022 vient de s'achever, aussi nous souhaitons vous donner un aperçu non exhaustif des actions menées par la mairie tout au long de cette année.

En plus des réunions de travail, le Conseil municipal s'est réuni 10 fois afin de prendre les décisions qui s'imposent pour la bonne marche de la commune et qui lui permettent de faire avancer ses projets. Une diffusion des délibérations systématique à la fois par courriel et par voie d'affichage est assurée pour une meilleure information des administrés.

Bilan sur les TRAVAUX

L'année 2022 a été consacrée à la préparation de chantiers importants qui démarrent en 2023.

1) Le projet de rénovation de **l'ECOLE qui abrite aussi les PEP** a fait l'objet de nombreuses discussions compte tenu de l'ampleur des travaux et de leur coût.

Les actions qui ont été entreprises en 2022 par le conseil municipal sont les suivantes :

- Derniers ajustements sur le projet notamment l'implantation d'une garderie
- Validation du plan de financement et rééquilibrage financier de la participation des PEP eu égard à l'utilisation du bâtiment ;
- Lancement des appels d'offre par corps de métier
- Choix des entreprises
- 1^{ère} réunion de chantier avec les entreprises
- Permanence assurée par l'architecte Sophie Burguière dans l'ancienne bibliothèque, le mercredi après-midi des mois de novembre et décembre pour exposer les plans et présenter le projet

Coût total des travaux : 1.136.372,31 HT €

Subventions à hauteur de 764.599,00 €, fonds d'emprunt pour 371.773,31 €

En Parallèle, il a fallu organiser l'aménagement de l'école provisoire en concertation avec le corps enseignant, la représentante des parents d'élève et l'inspecteur santé et sécurité de l'académie de Clermont-Ferrand pour une mise en service début janvier :

- Peinture et sanitaire rénovés dans l'ancienne poste par nos employés municipaux
- Aménagement d'une cour de récréation
- Déménagement en décembre

Afin d'assurer un service de restauration, avec le support du cuisinier de l'association des PEP, une cuisine adaptée a été aménagée dans la salle polyvalente pour accueillir les enfants de l'école et ceux des PEP. Cette salle ne sera pas disponible à la location pendant toute la durée des travaux de l'école.



2) PLACE DE LA FRIQUE :

Pour rappel, une réunion publique s'est tenue le 9 novembre 2021 et un communiqué a été diffusé sur ce projet le 17/12/21 par la mairie.

Comme vous le savez, c'est à l'occasion des travaux de voirie projetés par le conseil départemental en 2016 qu'une réflexion plus globale d'aménagement de cette place s'est engagée pour éviter de rehausser une nouvelle fois la chaussée et profiter de mettre aux normes les réseaux d'assainissement. Il s'agit ici de brancher les eaux pluviales séparément des collecteurs d'eaux usées des maisons. Ces travaux sont notamment exigés par les pouvoirs publics. En termes d'embellissement, des travaux d'enfouissement de l'éclairage public et téléphone sont également prévus.

Les actions qui ont été entreprises en 2022 par le conseil municipal sont les suivantes :

- Finalisation du projet
- Dépôt d'un permis d'aménager
- Lancement des appels d'offre par corps de métier
- Choix des entreprises
- Réunions avec tous les acteurs du projet pour établir la planification
- Décision du conseil municipal relative au financement des branchements des 8 particuliers concernés.

Coût total des travaux : 591.922 HT €, Subventions à hauteur de 354.448 € dont 200.000 € obtenus par la Région grâce au label Petite Cité de Caractère (PCC), fonds d'emprunt pour 237.474 €

3)PROJET 4 SAISONS : une réunion publique s'est tenue le 7 octobre 2021.

Pour rappel, Saint-Flour Communauté a inscrit dans son projet de territoire la réalisation d'un bâtiment dédiée aux activités nordiques et de pleine nature afin de diversifier l'offre d'activités 4 saisons. L'objectif de ce projet est d'accueillir un large public, et de proposer une variété d'activités sportives, culturelles et de loisirs et ce, toute l'année.

En 2022, le bureau exécutif de Saint-Flour Communauté s'est positionné favorablement sur la réalisation de 2 bâtiments distincts réalisés en 2 étapes (Garage puis bâtiment d'accueil) à la station de ski alpin.

Une convention de partenariat entre Saint-Flour Communauté et le Parc Naturel Régional de l'Aubrac jusqu'en 2026 a été signée. Cette dernière cible des actions opérationnelles au sein de 6 axes thématiques dont le développement des activités de pleine nature. Ces bâtiments seront construits sous maîtrise d'ouvrage de Saint-Flour Communauté avec l'appui technique et les conseils du PNR Aubrac.

Le garage et hangar de stockage (d'une superficie environ de 372 m²), placés sur la plateforme existante située en zone NS, abriteront le matériel nordique et alpin. Le début de cette construction est planifié au printemps 2023.

En 2024, débutera la construction du bâtiment d'accueil situé au départ des pistes de la station de ski alpin sur la zone NT.

Ce projet est intégralement financé par Saint-Flour Communauté.



Le 11 juillet, signature de la convention de partenariat entre la Présidente de Saint-Flour Communauté Céline Charriaud et le Vice-Président du PNR Aubrac Marc Guibert, entourés Bernard Remise et du Vice-Président Tourisme de Saint-Flour Communauté, Jean-Luc Boucharinc.

4) BURON DU PANOUVAL :

Afin de préserver ce patrimoine bâti sans pour autant s'engager dans l'immédiat vers une rénovation complète compte tenu du budget qu'il faudrait allouer, nous avons décidé de rénover le toit qui menace de s'effondrer.

A cet effet, nous avons déposé un dossier au mois d'août, afin d'obtenir une aide dans le cadre du programme « Leader », auprès du PNR qui dispose de crédits européens pour accompagner les actions de développement de l'économie rurale.

Cette subvention qui représente la moitié du coût, a été accordée, sous réserve de la réalisation des travaux au printemps 2023, au titre d'une opération de « préservation du patrimoine bâti local ».

5) MAISON VAISSADE : SALON DE COIFFURE

Les travaux se poursuivent par les employés municipaux en fonction de leur disponibilité.

6) LOTISSEMENT

Les 3 lots de la tranche II du lotissement II ont été vendus et les travaux de viabilisation réalisés

7) AMENAGEMENT DU TERRAIN DERRIERE L'EGLISE :

Fin Août, l'association pour la Préservation des Sites de Saint-Urcize (APS) a présenté à la mairie un projet d'aménagement du terrain derrière l'église.

Compte tenu de son emplacement à proximité d'un monument protégé, des autorisations préalables des bâtiments de France doivent être obtenues.

La mairie a alors proposé à l'APS de rencontrer Madame ROUX (architecte urbaniste et environnement du Cantal - CAUE) le 20 septembre qui a émis des recommandations orales.

Afin d'avoir un accompagnement plus approfondi, la mairie a jugé nécessaire de signer avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) une mission d'étude dont l'objet est de fournir des informations recueillies notamment auprès du jury de Villes et Villages Fleuris, de l'UDAP, du PNR Aubrac... les orientations et les conseils propres à assurer la bonne insertion du projet dans le site environnant pour in fine, obtenir l'accord des bâtiments de France.

TRAVAUX DES PARTICULIERS :

Les particuliers ne sont pas en reste pour contribuer à embellir leur habitat dans le bourg ou les hameaux :

En 2022 nous avons reçu 16 demandes de permis de construire et 19 déclarations préalables de travaux. Nous profitons de cette communication pour vous rappeler notamment que tout changement qui concerne les extérieurs d'un bâtiment, la façade, même mineur, doit faire l'objet d'une déclaration de travaux, que ce soit pour le renouvellement de la peinture de vos fenêtres ou volets, leur remplacement (en sachant que le PVC et volets roulants sont interdits

notamment dans le bourg dans le PLU qui nous régit), l'ouverture de baies, le ravalement ... N'hésitez pas à demander conseil auprès des services de la mairie pour éviter toutes difficultés ultérieures.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez effectuer vos demandes en ligne en consultant le site internet de Saint-Flour Communauté : <https://saint-flour-communauté.fr>, rubrique Urbanisme et Habitat, puis l'onglet « demander une autorisation d'urbanisme ».

PLUI :

An niveau national, toutes les communes doivent réviser leur PLU (Plan Local d'Urbanisme) ou **PLUI** (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) en fonction du cahier des charges imposé par l'état qui tend vers une sobriété foncière et une densification de l'habitat. Ce dernier est élaboré pour une durée de 15 ans avec une révision possible allégée après 2 ans.

Le PLU(I) régit le droit des sols et définit les règles de construction. Notre quota de superficie constructible disponible a été révisé et fixé notamment en fonction des prévisions démographiques et le nombre de PC déposés au cours des 10 dernières années.

Les élus se sont réunis à plusieurs reprises pour identifier :

- Les parcelles constructibles souhaitées en extension urbaine sur les zones Urbaines (U) et à Urbaniser (AU),
- Les bâtiments agricoles possiblement transformables en habitation en zones agricole (A) et naturelle (N)
- Tous les biens à valeur patrimoniale à préserver (essentiellement les burons, moulins, fermes ...).

A ce jour, nous attendons le retour des pouvoirs publics car une discussion vive s'est engagée au niveau national à la suite d'une contestation des maires opposés à cette restriction foncière.

Le Conseil Municipal a été particulièrement vigilant pour défendre certaines positions et pour notamment obtenir un terrain destiné à une zone artisanale.

TOURISME

LABEL ET MARQUE :

Guide Michelin : Une étoile au guide vert Michelin

Pour la deuxième année consécutive, SAINT-URCIZE apparaît dans le Guide Vert Michelin et s'est vu décerner une étoile pour l'édition 2022 en tant que site « intéressant ».

L'évaluation du niveau d'intérêt de chaque site repose autour du ressenti lors de la découverte du lieu, sa valeur patrimoniale, son authenticité et son charme ainsi que l'agrément de la visite.



Petite Cité de Caractère (PCC)

Afin de pouvoir conserver notre **marque PCC**, nous devons mettre en place un dispositif nommé SPR (Site Patrimonial Remarquable) qui a pour objectif de protéger et de mettre en valeur notre patrimoine architectural.

La procédure de création d'un SPR se fait en deux temps :

- 1) Procédure de classement au titre de SPR par arrêté ministériel, en proposant la délimitation du périmètre qui doit être justifiée et argumentée par une étude préalable qui nécessite d'une part de montrer l'intérêt historique, architectural, archéologique, artistique et paysager et d'autre part de s'assurer de l'engagement de la collectivité dans les moyens à mettre en œuvre pour valoriser le patrimoine et les paysages.

Cette étude préalable est réalisée par un chargé d'étude indépendant et conduite par l'autorité compétente en matière d'urbanisme, en étroite collaboration avec l'architecte des bâtiments de France, directeur de l'étude. La DRAC et l'Inspection des patrimoines sont tenues informées de son avancement.

- 2) Procédure de mise en place d'un outil de gestion adapté au SPR qui consiste principalement en la mise en place d'un règlement.

Saint-Flour Communauté soutient financièrement et administrativement cette démarche qui prendra au moins 3 années. En 2022, nous avons identifié avec les services de St-Flour Communauté les chargés d'étude capables de conduire l'étude préalable.

MANIFESTATIONS :

L'office du tourisme de Marvejols, à qui la production a donné les noms des personnes ayant participé au bon déroulement du tournage du **film MASTERMAH** que ce soit pour assurer la logistique (hébergement et repas), offrir des lieux de tournage ou encore en tant que figurant,

a envoyé des invitations pour sa projection en avant-première samedi 25 juin à 20h30, au cinéma le Trianon de Marvejols. Projection qui a été suivie d'une rencontre avec le réalisateur du film Didier D. Daarwin et Olivier Barthelemy, acteur principal.



Phot'Aubrac

Nous avons cherché à étendre l'impact de cette manifestation pour notre village qui draine de nombreux visiteurs en proposant aux organisateurs d'autres sites pour l'édition 2022. Après avoir visité différentes exploitations agricoles, la ferme de Guy Remise exploitée par Marianne Strehiano a été retenue.



Jean-Luc Girod, photographe, résident à Pennaveyre a exposé de nombreuses photos d'agriculteurs dans le village ainsi que dans la maison Podevigne.



Vieille Demeure de France

Nous avons accueilli aux mois d’Août et septembre l’association des Vieille Demeure de France respectivement de l’Aveyron et de l’Eure, une occasion de présenter notre village aux amoureux des vieilles pierres.



Sans oublier d’autres manifestations importantes, festives ou sportives, qui ont lieu chaque année au sein du village et qui requièrent la participation de la mairie, élus ou employés municipaux comme le festival « Latcen pas », le Grand Parcours, le tour Cantal Pédestre, l’échappée verte, la fête votive de la Saint-Roch etc ...

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

En termes de développement économique, la mairie poursuit sa politique pour soutenir l’installation de commerces, de services et d’artisanat ainsi que la création de nouvelles habitations qui peuvent accueillir de nouvelles familles. Tout ceci participe à la vie du village et à son dynamisme.

2 demandes d’aide à l’installation de 5000 € ont été transmises à la mairie pour :

- L’installation d’Hugo Rossignol en tant que jardinier élagueur
- L’installation d’Ugo Diaz en tant qu’artisan fromager. La fabrication et la commercialisation du fromage d’appellation Laguiole doivent débuter dès le mois de mars 2023 au lieu-dit « les Ourtals »

Projet maraichage : Une famille désire implanter cette activité au cours de l’année 2023 sur la commune.

EVENEMENTS

Le 9 avril, notre nouvel évêque, **Monseigneur Didier NOBLOT** a célébré la messe des Rameaux en l’église de St-URCIZE, célébration suivie d’une petite réception organisée par la mairie.



Le 31 août, visite du **commandant de gendarmerie Laurence Mazoyer** nouvellement nommée responsable du département du Cantal. L'occasion d'échanger sur les incivilités et dégradations matérielles constatées même si aucun cambriolage n'est à déplorer dans la commune que les gendarmes ont visitée 44 fois cette année.

Le 29 novembre, visite de **Madame le Sous-préfet Aurélie Serrano** nouvellement nommée. L'entretien nous a permis de présenter les caractéristiques de la commune et d'aborder certains sujets d'actualité (les travaux et leur financement, la non-installation de la fibre etc ..)

Opération Manticore, c'est le nom d'un exercice militaire pendant environ 1 mois dans le Tarn, le Lot, l'Aveyron et notre secteur du Cantal au mois de septembre. A cette occasion, la mairie de Saint-Urcize a offert le gîte 2 nuits, à une quinzaine de militaires dans la salle polyvalente.

Sapeurs-Pompiers

Le samedi 24 septembre, a eu lieu la cérémonie de passation de commandement entre l'adjudant-chef Eric Morvan et l'adjudant-chef Jérémy Brame



Le samedi 17 décembre, à l'occasion de la Saint Barbe, les diplômes pour les formations suivies par les sapeurs-pompiers au cours de l'année ont été remis, les avancements de grade ont été prononcés et la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers, pour 30 ans de service a été remise à Bruno Hermet. Félicitations à tous les sapeurs-pompiers pour leur implication et dévouement.



Trois Mariages ont été célébrés en 2022 :

Le 28 mai 2022, celui de Marion PERROT et James Francis WHELAN, résidant à Paris 16.



Le 4 juin 2022, celui d'Ophélie FEVRE et Victor FOSSE résidant à PARIS 15.



Le 21 octobre 2022, celui de Laurence JERONNE et Jean-Pierre MERIAU, résidant à Olivet.



Noël

Enfin, cette fin d'année a été marquée par l'organisation du 2^{ème} Noël des enfants de l'école dans la salle des mariages, organisé par la Mairie. Chacun a pu apprécier ce moment de convivialité et les livres remis aux enfants à cette occasion en lien avec le thème étudié à l'école sur le tour du monde. La librairie Pont Virgule à Espalion nous apporte une aide précieuse dans le choix des ouvrages, un grand merci à Sylvie Taquet ainsi qu'à Mickel Hornbeck dans le rôle du Père Noël.



Les personnes de 70 ans et plus, inscrites sur les listes électorales et présentes au moment de la distribution du panier gourmand de Noël, ont reçu celui-ci à leur domicile à partir du 19 décembre par les élus.

Pour rappel :

La salle des moulinets situé au rez-de-chaussée a été aménagée en vue d'une double activité :

- Une garderie pour les enfants de l'école les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant les périodes scolaires
- Une bibliothèque tenue par Valérie Jault 2 fois par mois de 10h à 12h le mercredi matin, à partir du mois de juin.

La salle Murat accessible par l'escalier extérieur accueille 2 cours de Yoga le mercredi soir et les associations qui veulent se réunir y seront les bienvenues.

Pour terminer, bien que cette revue 2022 ne peut pas être exhaustive, nous tenons à souligner l'action de nos employés municipaux qui œuvrent au quotidien lorsqu'ils prennent en charge notamment tous les travaux récurrents d'assainissement, de fuites d'eau qui ont donné particulièrement du fil à retordre cette année, d'entretien des réservoirs et stations d'épuration, d'entretien des chemins et des espaces verts du village d'une part, et tous les travaux de suivi administratif et comptable d'autre part avec une activité soutenue notamment en matière électorale cette année (élections Présidentielle et législatives). Un grand merci pour le travail accompli.

L'année 2023 a démarré avec le dossier « **RECENSEMENT de la population** » qui retiendra toute notre attention.

La collecte d'information se déroule du 19 janvier au 18 février 2023. Cette dernière a lieu tous les 5 ans.

Le recensement permet de déterminer la population officielle de la commune. De ce chiffre découle notamment la participation de l'État à son budget (dotation globale de fonctionnement), inutile de vous dire que cela est très important pour mener nos actions. Le recensement fournit aussi des informations relatives à la population (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement ...) ce qui permet à la collectivité de mieux répondre à ses besoins.

Vincent Burdino et Martin Reversat, 2 de nos employés municipaux, ont été nommés et formés pour effectuer cette collecte. Merci de leur réserver le meilleur accueil.

Dans un 1^{er} temps, ils vous remettront des questionnaires papier ainsi qu'une notice avec les codes d'accès par internet pour ceux qui souhaitent répondre au recensement en ligne. Dans un deuxième temps, ils viendront récupérer les questionnaires papier auprès de ceux qui n'ont pas répondu en ligne.

Le cadre juridique qui encadre cette opération est très précis, d'une part le recensement est obligatoire et d'autre part, il assure le respect du secret statistique (il est important de préciser qu'aucune donnée n'est transmise à un autre organisme ou administration comme le centre des impôts) et assure également la protection des données issues du recensement et des fichiers informatiques.